

DÉCISION MUNICIPALE N°2024_26

OBJET : POLICE MUNICIPALE – CONVENTION DE PRESTATION RELATIVE A LA REALISATION D’ACTIONS DE SENSIBILISATION AU HANDICAP A DESTINATION DES ELEVES DE CM1 DANS LE CADRE DE L’EDITION 2024 DE LA SEMAINE DE LA CITOYENNETE, A INTERVENIR AVEC L’ASSOCIATION NATIONALE DES MAITRES DE CHIENS GUIDES

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT que dans le cadre de l’édition 2024 de la semaine de la citoyenneté, le service de la police municipale a programmé 3 journées de sensibilisation au handicap à destination des élèves de CM1, les 18, 19 et 21 mars 2024, à la Mezzanine sise 46 rue Victor Hugo à Pierrelaye,

CONSIDERANT qu’après examen des offres reçues, suite à la consultation lancée, l’offre de l’Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides apparaît comme celle répondant le mieux aux attentes de la Commune ;

DECIDE

Article 1er :

Signer une convention de prestation avec l’Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides, représentée par Madame Dominique LATGE, présidente, sise 17 rue Vitruve 75020 PARIS.

Article 2 :

S’acquitter du montant de la prestation établit à **600 € T.T.C.** (Six cent euros Toutes Taxes Comprises) et le **verser** par mandat administratif à l’issue de la prestation, sur présentation, via le portail Chorus Pro, d’une facture et d’un Relevé d’Identité Bancaire ou Postal.

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du budget communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d’Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l’**inscrire** aux registres des décisions.

Transmis en Préfecture le : 12/03/2024

Publié(e) le : 12/03/2024

Exécutoire le : 12/03/2024

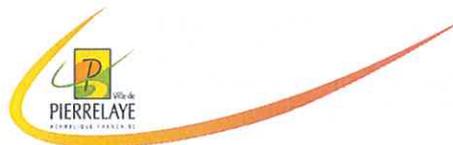
Fait à PIERRELAYE, le 11/03/2024

Le Maire,



Michel VALLADE





CONVENTION D'INTERVENTION

Entre, d'une part,

L'Association Nationale des Maitres de Chiens Guides (ANM' Chiens Guides), 17 rue Vitruve – 75020 Paris, n° de SIRET : 39919161800046, représentée par Dominique LATGE, la Présidente,

Et, d'autre part

La Commune de Pierrelaye, représentée par M. Michel VALLADE, en sa qualité de Maire, domiciliée 42 rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE.

Il est convenu, ce qui suit :

Article 1 :

Cette convention concerne les sensibilisations destinées aux classes de CM1 des écoles Marie Curie, Pierre Curie, et Louise Michel. Elles auront lieu à l'adresse suivante : La Mezzanine, rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye. Les dates retenues sont les suivantes :

- Lundi 18 mars 2024 de 9h à 16h ;
- Mardi 19 mars 2024 de 9h à 16h ;
- Vendredi 21 mars 2024 de 9h à 16h.

Ces sensibilisations seront divisées en 6 demi-journées. Deux intervenants déficients visuels accompagnés de leurs chiens guides animeront ces sensibilisations (un par journée).

Les thèmes abordés seront les suivants : le chien guide et la déficience visuelle.

Article 2 :

Ces sensibilisations sont effectives à la suite de la signature du devis envoyé au préalable par l'Association, retourné signé avec la mention « Bon pour accord » par la Commune de Pierrelaye.

Pierrelaye, le 11 mars 2024

Pour la Commune de Pierrelaye

Michel VALLADE, Maire

Paris, le 06 mars 2024

Pour l'Association ANM' Chiens Guides

Dominique Latgé, Présidente





ANMCGA

Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles

DEVIS N° D 2024-0022

Mairie de Pierrelaye
A l'attention de Mr Rocamora
42, rue Victor Hugo
95480 PIERRELAYE

Paris,
Le 25 janvier 2024

Désignation	Quantité	Montant
Sensibilisation Ecole – 1 classe (demi-journée) 18 mars	1	100,00 TTC
Sensibilisation Ecole – 1 classe (demi-journée) 18 mars	1	100,00 TTC
Sensibilisation Ecole – 1 classe (demi-journée) 19 mars	1	100,00 TTC
Sensibilisation Ecole – 1 classe (demi-journée) 19 mars	1	100,00 TTC
Sensibilisation Ecole – 1 classe (demi-journée) 21 mars	1	100,00 TTC
Sensibilisation Ecole – 1 classe (demi-journée) 21 mars	1	100,00 TTC
<u>Elémentaire Pierre Curie : 3 classes</u>		
<u>Elémentaire Marie Curie : 2 classes</u>		
<u>Elémentaire Louise Michel : 1 classe</u>		
Bon pour accord : Le : 11/03/24		Total facturé : 600,00 EUR TTC



ANMCGA

17 rue Vitruve 75020 PARIS

Tél. : 01 43 71 71 07 – Mail : compta.gestion@anmchiensguides.fr – Site web : www.anmchiensguides.fr

Reconnue « d'intérêt général »